



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042265		1ere Gachée : 08:22 (1)		Date : 19/06/2026 bpe2606127844		Zone : ZONE 01	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) : 0324301723		Véhicule : DC682JM		DC682JM	
Client : batysilo batysilo		Chantier : batysilo batvsilo		Chauffeur : AIME		Transport : AIME	
21 place charlemagne		calipso		rue du haut		80210 tours en vimeu	
08130 attigny		ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale	
08:33		ATTENTE		00:00		Quantite Origine : 30.00 m3	
						Quantite Restante : 6.00 m3	
						Livree Reelle : 8.00	
							
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
841		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (	
						0.40 %	
						S3 (100 à 150 mm) 22.4	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				300		C 30/37	
Appellation commerciale : BPS C30/37 XF1(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 22°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		PRE 510 0.5 %		Nom:			
				Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:					
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non